

Préavis n° 103-2025
au Conseil communal
de Cudrefin

Règlement communal du personnel

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

La Commune de Cudrefin ne dispose pas actuellement d'un règlement communal du personnel. Or, un tel cadre juridique est indispensable pour assurer une gestion claire, transparente et équitable des rapports de service entre la Commune et ses collaborateurs.

Consciente de cette nécessité, la Municipalité a élaboré un projet de règlement communal du personnel afin de :

- Définir les droits et obligations du personnel communal ainsi que ceux de l'autorité employeuse ;
- Garantir une gestion uniforme et transparente des conditions d'engagement, de travail et de cessation des rapports de service ;
- Mettre en place des règles claires concernant la classification des fonctions, le temps de travail, les vacances et congés ;
- Encadrer les dispositions relatives aux salaires, indemnités et prestations sociales ;
- Préciser les procédures relatives à la formation continue, à l'évaluation, aux sanctions disciplinaires et aux voies de recours.

Par ce règlement, la Municipalité souhaite renforcer l'attractivité de la Commune en tant qu'employeur et assurer une gestion du personnel conforme aux standards actuels.

2. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet l'adoption du premier règlement communal du personnel de la Commune de Cudrefin.

Ce règlement établit les principes fondamentaux qui régissent les rapports de service entre la Commune et son personnel. Il définit de manière précise les conditions d'engagement, d'activité et de cessation des rapports de service, en veillant à assurer une égalité de traitement et une sécurité juridique pour l'ensemble des collaborateurs. Il fixe également les droits et obligations réciproques tant des employés que de la Commune, en posant un cadre clair et équilibré qui garantit la transparence des relations de travail.

Par ailleurs, le règlement règle les dispositions relatives à la rémunération et aux prestations sociales, tout en intégrant les principes de formation et de perfectionnement nécessaires au développement professionnel des collaborateurs. Enfin, il prévoit les procédures applicables en matière disciplinaire ainsi que les voies de droit, offrant ainsi un dispositif complet et cohérent pour encadrer l'ensemble des aspects de la gestion du personnel communal.

L'adoption de ce règlement vise à doter la Commune d'un cadre clair, cohérent et moderne, garantissant à la fois l'équité de traitement et la sécurité juridique.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime indispensable que la Commune de Cudrefin se dote d'un règlement du personnel. L'absence d'un tel cadre constitue une lacune importante dans l'organisation communale, puisqu'il n'existe actuellement aucun instrument permettant d'assurer une gestion uniforme et juridiquement sécurisée des rapports de service.

L'adoption de ce règlement constitue dès lors une étape fondamentale pour moderniser et professionnaliser la gestion du personnel communal. Elle permettra d'établir des règles claires en matière d'engagement, d'activité et de cessation des rapports de service, assurant ainsi l'égalité de traitement et la transparence pour l'ensemble des collaborateurs. En dotant la Commune d'un texte précis et cohérent, le Conseil communal renforce la sécurité juridique, tant pour l'employeur public que pour les employés.

Ce règlement s'inscrit également dans une volonté de renforcer l'attractivité de la Commune en tant qu'employeur. Des conditions d'emploi clairement définies, équitables et conformes aux pratiques des autres administrations publiques constituent en effet un atout essentiel pour recruter, motiver et fidéliser les collaborateurs. Il s'agit non seulement d'offrir un cadre de travail stable et respectueux, mais également de soutenir le développement professionnel du personnel grâce à des dispositions sur la formation et le perfectionnement.

Enfin, ce règlement assure la conformité des pratiques communales avec le droit supérieur et les usages en vigueur dans d'autres collectivités. Il contribue à harmoniser la gestion communale avec les standards du service public, renforçant ainsi la crédibilité et l'exemplarité de la Commune dans sa fonction d'employeur.

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir se prononcer sur les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Cudrefin

Vu le présent préavis,
Où le rapport des commissions compétentes,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter le règlement communal du personnel tel que présenté en annexe ;
2. De charger la Municipalité de fixer la date de son entrée en vigueur ;
3. De mandater la Municipalité pour assurer la diffusion et l'explication du nouveau règlement auprès du personnel communal ;
4. De prendre acte que le règlement s'appliquera à l'ensemble du personnel de la Commune de Cudrefin.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Cudrefin, le 12 août 2025

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



Richard Emmenegger



Le Secrétaire



Florian Metraux